

8529

**Projet de loi
portant changement de limites entre
la Commune de Käerjeng et la Commune de Pétange**

Par leurs délibérations respectives des 2 et 16 décembre 2024, les conseils communaux des communes de Käerjeng et de Pétange ont donné leur accord à une modification de leurs limites communales.

Aux termes de l'article 7 de la Constitution, les limites des communes sont déterminées par la loi. L'intervention du législateur est donc requise pour opérer le changement de limites dans le sens souhaité par les conseils communaux des deux communes précitées.

Le projet de loi n° 8529 a pour objet d'effectuer les transferts de surfaces nécessaires.